

ACHATS : LA NÉGOCIATION RAISONNÉE SELON LES CAS ET LA MÉTHODE DE HARVARD

Depuis le 1er janvier 2022, les établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) relevant de l'article L312-1 du CASF devront réaliser une évaluation de la qualité des prestations reposant sur un référentiel unique élaboré et publié par la Haute Autorité en Santé (HAS) le 10 mars 2022. Ainsi, les évaluations externes et internes telles que connues précédemment n'existent plus, et ce depuis 2021. Cette formation permettra aux participants d'appréhender les enjeux de cette nouvelle évaluation dans le pilotage de leur structure. Ils pourront ainsi construire progressivement les grandes étapes de mise en œuvre des évolutions.

Cette formation permettra aux participants d'appréhender les enjeux de cette nouvelle évaluation dans le pilotage de leur structure. Ils pourront ainsi construire progressivement les grandes étapes de mise en œuvre des évolutions, de s'approprier le nouveau référentiel unique et les critères impératifs et de se préparer à l'évaluation et notamment au regard des 18 critères impératifs.

OBJECTIFS

- Maîtriser les clés de compréhension juridique et méthodologique de la nouvelle réforme des évaluations externes
- S'approprier le nouveau référentiel unique et les critères impératifs
- Se préparer à l'évaluation et notamment au regard des 18 critères impératifs

CONTENU

MODULE 1 : Les clés de compréhension de la structure et de la méthodologie de l'évaluation

Séquence 1

- Identifier les enjeux de la réforme
- Comprendre le contexte réglementaire

Séquence 2

- Maîtriser les clés de compréhension de la structure et de la méthodologie de l'évaluation

Séquence 3

- Réponses au recueil des besoins

MODULE 2 : Conduire un plan d'action pour répondre aux exigences des critères impératifs du nouveau référentiel de l'évaluation.

Séquence 1

- Comprendre et analyser les 18 critères impératifs

Séquence 2

- S'approprier les trames de documents attendus dans le cadre des 18 critères impératifs

Séquence 3

- S'approprier une méthodologie de l'amélioration continue et du suivi du plan d'action

Séquence 4

- Comprendre le contenu et les attendus des 18 critères impératifs
- Mettre en œuvre les documents essentiels demandés par les 18 critères impératifs
- Déployer une démarche d'amélioration continue

1^{ère} session

6 et 7 février, en distanciel



2^e session

9 et 10 mai, en distanciel

3^e session

5 et 6 octobre, en distanciel



650 €

par personne



2 jours

0153 98 95 03 – formation@fehap.fr

Prérequis

Connaissance des fondamentaux de l'acte d'achat

IMPRIMEZ UN BULLETIN D'INSCRIPTION

REMPLISSEZ UN BULLETIN D'INSCRIPTION EN LIGNE

PUBLICS

- Acheteurs
- Directeurs des achats
- Directeurs d'établissement
- Tout professionnel concerné

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES ET MODALITÉS D'ÉVALUATION

Pédagogie interactive alternant :

- Apports théoriques et méthodologiques
- Mises en situation/cas pratiques

Grille d'auto-évaluation des acquis de la formation

INTERVENANTS

- Consultant et formateur sénior, spécialiste de la méthode de HARVARD